



La face cachée de Paradisio

Notre dernier article faisant état de la création de la Commission Paritaire 333 a fait, ces derniers jours, le plus grand bruit au niveau régional. Devant les attaques, répétées, de la direction de Paradisio, certaines réalités doivent être mises en avant pour éviter le stéréotype du gentil patron soucieux du bien-être de ses travailleurs face au syndicat irresponsable. Il est temps de remettre les pendules à l'heure et de ne plus se laisser bernier par des thèses ultra-libérales ne servant que les intérêts des actionnaires.

Nous en voulons pour preuve le contrat de travail émis par le parc Paradisio (article 10): «En dehors de toute obligation légale, conventionnelle, l'employeur peut à sa discrétion absolue et à tout moment, payer des primes ou autres gratifications à un ou plusieurs travailleurs. Celles-ci constituent une pure libéralité et ne créent aucune obligation contractuelle dans le chef de l'employeur qui peut librement les modifier ou les supprimer».

Paradisio une entreprise florissante pour les actionnaires!!!

Les actionnaires peuvent se frotter les mains, leurs dividendes ont augmenté de 17% pour l'année 2003-2004 et de 14% pour l'année 2004-2005. Les grands oubliés: le personnel ouvrier!!!

Nous sommes donc confrontés à deux approches totalement différentes: celle syndicale qui veut une redistribution équitable des fruits de la croissance du parc et celle patronale qui veut uniquement favoriser les actionnaires.

Si nous disons: «Oui à la création d'emplois !!!» nous précisons: «Pas au prix d'un libéralisme démagogique et outrancier !!!».

La FGTB a déposé un cahier de revendications propre à Parc Paradisio. Au cours de la première rencontre en négociation, la direction a clairement affirmé qu'elle n'avait pas d'argent pour les travailleurs et qu'elle ne souhaitait plus recevoir les représentants syndicaux FGTB et le Secrétaire Régional, Tangui Cornu.

Des chèques repas pour éviter le dialogue social!!!

Pour contrecarrer la concertation et le fait syndical, la direction n'a pas hésité à octroyer unilatéralement des chèques repas de 3,60€ à ses travailleurs. Mais que les travailleurs ne s'y trompent pas, aucun écrit ne rend ces chèques obligatoires: n'oublions pas que le contrat de travail précise: «...l'employeur peut librement les modifier ou les supprimer».

Dénoncer la séduction patronale !!!

Dans ce contexte, nous continuerons à dénoncer les manoeuvres patronales qui profitent de la situation économique défavorable pour mettre ses travailleurs sous pression et les culpabiliser.

Il est politiquement et socialement incorrect de profiter des difficultés économiques d'une région, pour payer ses travailleurs 7,50€/heure (300 Fb) soit près de 1,5€ (60 Fb) de moins qu'une Femme de ménage Titres-services en prétextant la loi du marché.

En conclusion, si la direction de Parc Paradisio continue à s'opposer à rencontrer les représentants des travailleurs pour négocier les conditions de rémunération et de travail. Nous n'aurons plus qu'une solution, prendre nos responsabilités en tant qu'organisation syndicale et mener des actions de sensibilisation vers les visiteurs.

Tangui Cornu
Secrétaire Régional
de la Centrale-Alimentation-Services-HORECA

Aides Ménagères des nouvelles du front.

Depuis quelques temps les travailleurs du secteur Non-Marchand ne cessent de scander le même refrain: «N'oubliez pas nos indemnités de déplacements.»

Ce thème a été le moteur des deux dernières manifestations du secteur les 21 et 30 mars. La première a permis de rencontrer les représentants des partis (PS, MR et CDH) et la seconde a été l'occasion de rencontrer la Ministre Christiane Vienne (PS) pour relancer les négociations du secteur Non-Marchand en région Wallonne.

«La Ministre semble attentive à ce qu'une solution efficace soit trouvée dans les meilleurs délais» tenait à nous confirmer Michèle Duray qui nous a également confié: «Une réunion de négociations pour tout le secteur non-marchand aura lieu le 24 avril prochain. Lors de cette rencontre nous planifions une nouvelle réunion pour résoudre, espérons-le définitivement, le problème des frais de déplacements. Nous mettrons un point d'honneur à résoudre le problème des déplacements pour les itinérants du secteur Aides à Domicile (C'est à dire tous les travailleurs dont le lieu de travail est le domicile d'un bénéficiaire).»

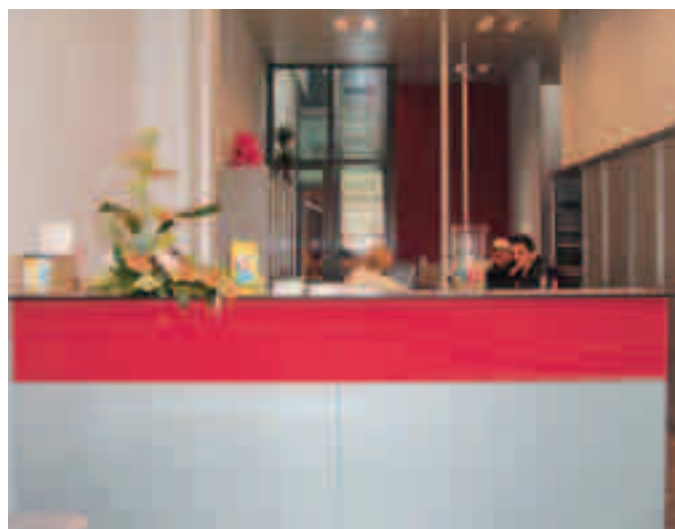
Nous attendons la suite avec beaucoup d'impatience.
Quoiqu'il arrive nous resterons mobilisés !!!

La Coordination des Aides Familiales

L'Alimentation anversoise retourne au 51, rue Ommeganck



Après une année de démolition et de construction, le moment était venu d'inaugurer le nouveau bâtiment de notre section d'Anvers. Et cela n'est pas passé inaperçu. Lors de la réception d'ouverture, nos militants et invités ont tous eu l'occasion d'admirer le nouveau bâtiment de près.



Lors de son discours, le secrétaire régional a remercié Eddy Goovaerts du centre PMB d'Anvers d'avoir spontanément mis à disposition les locaux temporaires qui nous ont permis, pendant une année entière, de continuer à rendre service à nos membres. Le secrétaire régional a également mis en exergue la bonne coopération au sein de la régionale FGTB d'Anvers. «Grâce à l'enthousiasme de Dirk Schoeters, nous avons réussi à créer une plus-value pour plusieurs acteurs et ceci, dans l'intérêt des affiliés». L'aide apportée spontanément par de nombreux militants a également permis à la Centrale de l'Alimentation d'éviter des frais de déménagement. Je tiens à réitérer mes remerciements sincères à toutes ces personnes.

Un grand merci également à mon collègue Dany Van Cauwenbergh, qui a repris de nombreuses tâches importantes durant la période où je m'occupais du projet de construction.

Notre objectif:

Cela fait un an que nous avons démarré avec une équipe extraordinaire. Dès à présent, nous disposons d'un nouveau bâtiment. Celui-ci appartient à nos affiliés et ils peuvent en être fiers. Ce bâtiment servira d'enseigne à la Centrale Alimentation-Horeca-Horticulture de la FGTB. Il nous permettra de gagner en visibilité et d'offrir un service encore plus performant à nos membres.

Un bâtiment où chacun de nos membres se sent chez soi, et où il -ou elle- peut se faire assister pour résoudre toutes sortes de questions ou de problèmes.

Yvan De Jonge
Secrétaire Régional



Horticulture (CP 145) - augmentation conventionnelle au 1.4.2006

Les salaires minimums et effectifs sont augmentés de la manière suivante:

Cultures maraîchères (serres, à l'exception des champignons)	+ 0,56%
Fruiterie (à l'exception du triage pour des tiers)	+ 0,50%
Fruiterie - triage pour des tiers	+ 0,50%
Pépinières	+ 0,56%
Floriculture	+ 0,435%

Pour les parcs et jardins, les salaires minimums sont augmentés de 0,40€/h.